

Licence professionnelle Métiers de la comptabilité et de la gestion: responsable de portefeuille clients d'expertise comptable

Rapport Hcéres

▶ To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers de la comptabilité et de la gestion: responsable de portefeuille clients d'expertise comptable. 2016, Universite de Bretagne Occidentale - UBO. hceres-02039515

HAL Id: hceres-02039515 https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039515v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers de la comptabilité et de la gestion : responsable de portefeuille clients d'expertise comptable

Université de Bretagne Occidentale - UBO



Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,1

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, Economie, Gestion

Établissement déposant : Université de Bretagne Occidentale - UBO

Établissement(s) cohabilité(s) : /

L'objectif de la licence professionnelle (LP) *Métiers de la comptabilité et de la gestion : responsable de portefeuille clients d'expertise comptable* est de former des collaborateurs de cabinets comptables ou des employés des services comptables et financiers d'entreprises.

La LP, ouverte en septembre 2012, est portée par l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Brest, dans le cadre de l'offre de formation de l'Université de Bretagne Ouest (UBO).

L'IUT de Brest a opté pour la spécialisation « Responsable de portefeuille clients d'expertise comptable », parmi les huit proposées au niveau national pour ce type de formation.

La LP est organisée autour de l'acquisition de compétences, elle comporte 4 unités d'enseignement (UE) divisées en 16 modules plus les UE de projet tuteuré et stage.

Cette formation, en alternance, est proposée en partenariat avec des cabinets comptables et des entreprises dans le cadre de l'accueil des étudiants.

Synthèse de l'évaluation

La LP Métiers de la comptabilité et de la gestion : responsable de portefeuille clients d'expertise comptable est une formation en alternance. Les étudiants sont principalement issus de brevets de techniciens supérieurs (BTS) (82 % en 2014), aucun inscrit venant de DUT ou de deuxième année de licence (L2). On peut déplorer le manque de diversité des étudiants. Pour la première année, 11 étudiants étaient inscrits, 19 en 2013 et à nouveau 11 en 2014. On n'a pas d'explication sur cette baisse et aucune prévision n'est communiquée. En 2014, tous les inscrits étaient en contrat de professionnalisation. La baisse des inscrits sous contrat de professionnalisation (- 4), ou l'absence d'inscrits en formation continue et en formation initiale pourraient expliquer la baisse des effectifs en 2014 (- 8). Le taux de réussite est élevé en 2014 (100 % contre 82 % en 2013).

On ne dispose pas d'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés en raison de la création récente de cette formation. Selon l'enquête interne, tous les diplômés ayant répondu ont trouvé un emploi, aucun n'a poursuivi des études (avec un taux de réponses correct entre 68 et 78 %). Même si on ne dispose pas d'information sur les caractéristiques des emplois occupés par les diplômés, le taux d'insertion est remarquable.

Il existe des partenariats avec des cabinets comptables et des entreprises, mais on ne dispose pas d'information concernant le nombre d'entreprises partenaires, la date et le contenu des accords.

L'équipe pédagogique est animée par un enseignant issu du département Gestion des entreprises et des administrations (GEA). Elle est composée d'enseignants et de professionnels et se réunit deux fois par an. Peu d'informations précises sont cependant fournies concernant la composition de l'équipe (nombre d'enseignants et de professionnels), les dates de réunions... Les intervenants extérieurs sont des professionnels qui occupent des fonctions de responsabilité dans des cabinets comptables ou dans des entreprises liées au domaine visé par la formation. Cependant, la présence des professionnels est trop importante ; ils représentent les ¾ des enseignants et assurent 65 % des cours.

A la lecture du tableau des UE, on constate que les enseignements proposés permettent difficilement d'atteindre les compétences visées par la formation. Tous les enseignements sont envisagés sous forme de cours magistraux. Il est étonnant qu'il n'y ait pas d'exercices pratiques.

Le dossier ne fait pas état de dispositif particulier d'autoévaluation mis en place par la formation. Il existe une évaluation des enseignements par les diplômés, mais l'information sur la forme de cette évaluation est manquante.

Il est indiqué que les enseignements seraient évalués comme tous les diplômes de l'IUT de Brest sans plus de précisions.

Points forts:

- Tous les diplômés, ayant répondu à l'enquête interne, ont trouvé un emploi.
- Cette LP offre de nombreux débouchés dans les secteurs d'activité visés.
- Le taux de réussite est élevé.

Points faibles:

- La baisse des effectifs en 2014, sans explication, pourrait compromettre le devenir de cette LP.
- L'absence d'informations indispensables à l'analyse de cette LP rend l'évaluation difficile. Entre autres informations manquantes sur l'insertion professionnelle, on peut déplorer l'absence d'indications sur le recrutement (nombre de dossiers par rapport au nombre d'inscrits), les modalités de contrôle des connaissances, les évaluations des enseignements par les étudiants.
- Cette formation ne concerne pas le public de l'IUT. Le vivier de cette licence semble être quasi-exclusivement les titulaires de BTS *Comptabilité gestion*, donc des candidats qui ont des compétences professionnelles leur permettant d'accéder au marché de l'emploi.
- La place des enseignants universitaires est par ailleurs trop faible et surtout celle des enseignants-chercheurs.

Recommandations:

Le positionnement de la formation ne semble pas très clair ; il conviendrait de l'orienter vers un public plus large, et notamment de l'Université de Brest. Il faudrait également tenir compte du caractère professionnel de la formation en intégrant des travaux dirigés dans le cursus, et faire intervenir plus d'enseignants-chercheurs. Enfin, il faudrait indiquer clairement le mode d'évaluation des enseignements et mettre en place un dispositif d'évaluation de la formation.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	Le bilan d'autoévaluation de cette LP décrit les compétences attendues pour la réalisation d'un grand nombre de tâches pratiques apparemment difficilement atteignables à la lecture des enseignements dispensés. En effet, tous les enseignements sont envisagés sous forme de cours magistraux, sans aucune heure de travaux dirigés. Or l'accès à la pratique des métiers de la comptabilité et de la gestion nécessite des exercices d'entraînement et des simulations de gestion qui permettent à l'étudiant d'accéder à la pratique professionnelle. Si la maquette définissant les contenus correspond au modèle standard des maquettes pour ce type de formation, il convient de s'interroger sur l'attribution des crédits européens (le dossier parle de « coefficients ») aux différentes UE. Ainsi, l'unité 4 comporte 9 crédits pour 90 heures d'enseignement alors que les unités 2 et 3 se voient attribuer, chacune, 8 crédits pour 120 heures de cours. L'UE5 totalise 25 crédits sans que soit indiquée son mode de son évaluation.
Environnement de la formation	La LP est préparée uniquement en alternance, en partenariat avec des cabinets comptables et des entreprises. Une autre formation similaire existe à Rennes. On n'a pas d'information

	concernant l'offre nationale ni les formations régionales qui pourraient directement concurrencer cette LP.
	Le dossier indique que cette LP est destinée à apporter « une réponse en termes d'insertion professionnelle à des étudiants principalement issus de BTS ». Il est à déplorer que cette LP n'attire que des étudiants de BTS et ne recrute pas des L2 de la faculté de Droit, Economie, Gestion et Administration économique et sociale (AES).
	Le dossier indique que « l'insertion professionnelle est en correspondance avec le niveau de formation bac+2 ou licence professionnelle ». Il serait souhaitable que les entreprises ne recrutent pas des licenciés pour occuper des fonctions prévues pour des BTS.
Equipe pédagogique	L'équipe pédagogique est animée par un enseignant issu du département GEA. Elle comporte des enseignants, un enseignant-chercheur et des professionnels des domaines comptable, juridique et social, et se réunit deux fois par an pour faire le bilan du déroulement de la formation. L'équipe se réunit dans le cadre du conseil de perfectionnement.
	L'implication des enseignants dans le pilotage de la formation consiste à participer à ces réunions. Peu d'informations sont données concernant la composition de l'équipe (nombre d'enseignants et de professionnels) et la date des réunions.
	Les intervenants extérieurs sont des professionnels qui interviennent selon deux modalités : soit par l'enseignement avec prise en charge de tout ou partie d'un module, soit par des conférences en lien avec un élément technique du domaine visé par la formation.
	Il n'y aurait que cinq enseignants (hors PAST) dont un maître de conférences. Le total des enseignements assurés par le seul maître de conférences en droit ne représente que 4,24 % du total des heures de cours dispensées. La présence des professionnels est trop importante.
	Enfin, il convient de souligner que les enseignements de communication figurant dans le tableau des UE représentent 60 heures de cours magistraux. Mais le nombre d'heures assurées par un intervenant ayant des compétences en communication et en informatique se limite à 10h30. Cela constitue une incohérence ou une information manquante.
	La LP étant de création récente on ne dispose pas de l'enquête nationale.
Effectifs et résultats	Aucune explication n'est donnée sur la baisse des effectifs en 2014 qui semble caractériser un manque d'attractivité de cette formation.
	74 $\%$ des inscrits en 2013 étaient issus de BTS et 82 $\%$ en 2014.
	Un seul étudiant inscrit était issu de L2 en 2013, mais aucun en 2012 et 2014. Il serait souhaitable de diversifier les recrutements.
	Le taux de réussite, correct, en 2013 (82 %) atteint 100 % en 2014 sur un effectif de 11 étudiants.
	Selon l'enquête interne, dont le taux de répondants est correct, tous les diplômés ont trouvé un emploi et aucun n'a poursuivi des études. Le résultat est intéressant, mais il aurait été pertinent d'avoir des informations sur les types d'emplois occupés.

Place de la recherche	Les liens avec la recherche ne se justifient pas dans la mesure où l'objectif de la formation est l'accès direct au marché du travail, mais une présence plus forte des enseignants-chercheurs serait souhaitable. Cette formation ne compte qu'un maître de conférences qui n'assure qu'un peu plus de 4 % des cours.
Place de la professionnalisation	La formation est proposée en alternance et en 2014 tous les inscrits sont sous contrat de professionnalisation. Le dossier ne fournit cependant pas d'information concernant le « rythme » de l'alternance.
	Si les enseignants se rendent en entreprise pour suivre les étudiants, il n'est pas précisé le nombre de visites et leur périodicité.
	Les 11 étudiants sont formés dans 11 sociétés différentes ; 4 cabinets comptables et 7 entreprises de services. La diversité des partenaires prouve l'intérêt que peut offrir cette formation à des entreprises de

	services comme à des cabinets comptables.
	L'idée de faire réaliser les projets tuteurés en collaboration avec une cellule de création d'entreprises d'un cabinet comptable paraît intéressante, mais il faudrait préciser si les projets tuteurés sont réalisés en groupe d'étudiants ou individuellement, et indiquer le rôle de cette cellule.
	La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est jointe au dossier. Elle est claire et précise.
Place des projets et stages	Les informations données sont insuffisantes pour analyser la formation « sur le terrain ». Les compétences attendues sont très détaillées mais on ne sait pas comment elles sont validées. On se demande comment est constatée l'acquisition (ou la non-acquisition) des compétences.
	Il est indiqué que le suivi de l'acquisition des compétences de l'étudiant est relatif à la mission effectuée en entreprise dans le cadre de l'alternance. Un bilan au moins semestriel est réalisé avec l'étudiant. Pour une formation en alternance le suivi gagnerait à être plus fréquent.
	Toutes les UE font l'objet d'un contrôle continu et d'un examen final, mais ces contrôles de connaissances ne remplacent pas les évaluations du maître d'apprentissage. On ne sait même pas s'il est prévu la soutenance du mémoire devant un jury, si l'alternant doit rédiger un rapport de stage et le soutenir devant un jury.
Place de l'international	Il n'y a pas dans cette formation d'ouverture à l'international par des partenariats en la matière. Cependant, cette LP compte un volume important (75h) d'enseignement d'anglais appliqué aux affaires.
	Aucune information n'est donnée concernant le nombre de demandes et la provenance de ces demandes.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Concernant les modalités du recrutement des étudiants, le dossier d'autoévaluation se contente d'évoquer le dépôt d'un dossier et un entretien de positionnement, ainsi que l'implication du responsable du diplôme dans le recrutement académique et le placement en entreprise.
	Il est indiqué également la présence d'un outil dématérialisé qui permet de favoriser la mise en relation du candidat validé avec les entreprises, sans plus d'explications. Il serait sans doute préférable d'associer en amont l'université et les entreprises, par exemple lors de journées portes ouvertes où les entreprises seraient invitées.
	Il n'est pas indiqué dans le dossier de dispositif pour favoriser la réussite des étudiants, mais le nombre limité d'étudiants devrait permettre un suivi personnalisé.
	Cette formation est proposée aux demandeurs d'emplois en reprise d'études et elle offre également un accès au diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et par la Validation des Acquis Professionnels (VAP), mais il n'y a pas eu d'inscrit en 2014.
Modalités d'enseignement et place du numérique	On ne sait pas si cette formation est adaptée aux étudiants ayant des contraintes particulières.
	Le numérique semble occuper une place marginale dans cette LP. Il n'est pas précisé l'existence, par exemple, de plateforme numérique. On se demande si les enseignants utilisent des outils numériques et si les ressources peuvent être partagées en ligne.
Evaluation des étudiants	Le dossier n'indique pas des modalités d'évaluation précises. Il mentionne seulement que cette évaluation est « conforme au texte du 17 novembre 1999 et aux modalités de contrôle des connaissances votées à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) de l'université ». Pour toutes les UE, le contrôle des connaissances se fait sous forme de contrôles continus, selon certaines modalités, et d'examen terminal. Les contrôles continus, certes, permettent un suivi régulier de l'acquisition des connaissances, mais il est nécessaire de connaître les modalités des évaluations pour apprécier leur pertinence. Aucune information n'est donnée concernant la soutenance du projet
	tuteuré et du rapport de stage.

Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences de l'étudiant se fait en relation avec la mission effectuée par l'alternant dans son entreprise d'accueil. La formation de l'étudiant se fait en alternance. Le dossier ne donne pas de précisions sur le temps passé à l'université et en entreprise. Pour un suivi de qualité de l'acquisition des compétences, il faut un support de communication, or le dossier ne mentionne pas l'existence d'un livret. Le maître d'apprentissage doit évaluer l'alternant régulièrement (souvent en fin de période passée en entreprise).
	L'encadrement du mémoire de fin d'études contribue à aider l'étudiant à la formulation de la problématique de son sujet de mémoire. On peut conclure à l'absence de mesures spécifiques pour vérifier l'acquisition des compétences transversales.
	l'aide apportée à l'étudiant dans sa recherche d'entreprise se limite à la rédaction de son curriculum vitae (CV) et de sa lettre de motivation.
	Il n'y a pas de « supplément au diplôme » dans le dossier.
Suivi des diplômés	Le dossier indique que le suivi des étudiants se fera par l'observatoire de l'Université (l'enquête à 18 mois). Une attention particulière est portée sur le devenir des étudiants immédiatement à la sortie du diplôme, mais il n'est pas précisé sous quelle forme a lieu cette « attention particulière ». Aucune information n'est donnée sur les emplois occupés. On ne sait pas s'ils sont en corrélation avec les métiers visés par cette LP.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an en présence de praticiens d'entreprise « et avec un retour des étudiants ».
	Le dossier ne fait pas état du rôle du conseil de perfectionnement pour faire évoluer la formation. Il existe une évaluation des enseignements par les diplômés, mais l'information sur la forme que prend cette évaluation est manquante. En revanche, cette évaluation est portée à la connaissance du conseil de perfectionnement.
	Il est indiqué que le responsable de la formation et son équipe peuvent faire évoluer la formation grâce aux « aller-retour » avec les entreprises d'accueil des étudiants en alternance, ce qui est vague.

Observations de l'établissement



Brest, le 18 juillet 2016,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Au Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

AM/KB/2016/n°

Affaire suivie par

Kristen Bosser

Téléphone

02.98.01.60.19

Fax

02.98.01.60.01

Mél.

directrice.deve@univ-brest.fr

Objet : Retour sur les rapports d'évaluation de l'offre de formation « 2012-2016 »

L'université de Bretagne Occidentale remercie le HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de notre établissement.

L'évaluation de cette formation n'appelle pas de commentaire.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU,

Abdeslam MAMOUNE

Au:

Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

2 rue Albert Einstein 75013 PARIS

Présidence

3, rue des Archives CS 93837 29238 Brest cedex 3 Tél. +33 (0)2 98 01 60 00



